



D.2024.02.07.6.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.4 - Poste de gestionnaire comptable au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Création de poste et Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Tisséo Collectivités, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est en charge de l'organisation des services de mobilité, de la conception et de la mise en œuvre d'une politique des transports à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

Le service « élaboration et exécution budgétaire » assure la gestion du dispositif budgétaire et comptable de la collectivité conformément à la réglementation applicable et il contribue à l'amélioration continue des processus internes de pilotage financier de la collectivité.

La création d'un poste permanent de Gestionnaire comptable est nécessaire afin :

- de mettre à jour et de pérenniser ses démarches en matière d'inventaire conformément aux demandes de la DGFIP
- d'assurer le suivi des autorisations de programme et de crédit de paiement
- d'absorber une augmentation du volume d'activités du service (traitement comptable des situations, justificatifs de paiement....) liées à la réalisation des projets tels que la ligne C.

Sous la responsabilité du Responsable Elaboration et exécution budgétaire, le ou la gestionnaire comptable sera chargé des missions suivantes :

- Exécuter comptablement les marchés d'investissement : gestion comptable, avance, encaissements avant émission de titre ;
- Vérifier les données comptables : intégrer les données dans les tableaux de bord ;
- Gérer les dépenses éligibles pour obtenir les subventions recettes : identifier les mandats et factures correspondants ;
- Suivre les taxes foncières : mandatement, réclamations.

Le ou la gestionnaire comptable devra bénéficier d'une expérience, qui peut être assimilée à la compétence acquise par la pratique, et d'un diplôme de niveau BAC.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article L332-8 du code général de la fonction publique).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au cadre d'emploi des adjoints administratifs sur la base des titres et diplômes détenus.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Moins de trois ans d'expérience : 1er échelon du grade d'adjoint administratif,
- De 3 à 6 ans d'expérience : 3ème échelon du grade d'adjoint administratif,
- Plus de 6 ans d'expérience : à partir du 4ème échelon du grade d'adjoint administratif 2ème classe ou du 2ème échelon d'adjoint administratif 1^{er} classe.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable au SMTC ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC (Tisséo Collectivités) à créer et pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposées et quelles que soit les voies de recrutement.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer le poste et à engager la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de gestionnaire comptable relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et quel que soit les voies de recrutement.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC (Tisséo Collectivités).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES